

9ème législature

Question N° : 50341	de M. Bassinet Philippe (Socialiste - Hauts-de-Seine)	QE
Ministère interrogé :	affaires étrangères	
Ministère attributaire :	affaires étrangères	
	Question publiée au JO le : 25/11/1991 page : 4730	
	Réponse publiée au JO le : 09/03/1992 page : 1110	
Rubrique :	Politique exterieure	
Tête d'analyse :	Rwanda	
Analyse :	Droits de l'homme. attitude de la France	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	<p>M Philippe Bassinet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la politique francaise menee vis-a-vis du Rwanda. En effet, l'intervention des troupes francaises depuis le 1er octobre 1990, pour proteger nos ressortissants, a egalement pour effet indirect de renforcer un regime non democratique qui s'est signale par de nombreuses atteintes aux droits de l'homme. En consequence, il lui demande si cette intervention en particulier et l'aide francaise en general sont accompagnees de conditions d'ouverture democratique, comme le principe en a ete pris au sommet de La Baule et applique avec succes au Benin et au Congo. Il lui demande aussi si les engagements pris par le gouvernement du president Habyarimana depuis un an sont de nature a laisser esperer un retour rapide de la democratie dans ce pays.</p>	
<u>Texte de la REPONSE :</u>	<p>Reponse. - Depuis le 1er octobre 1990, la France n'a pas menage ses efforts pour inciter les autorites rwandaises a mener une politique de dialogue et a perseverer dans la voie de l'ouverture democratique et du respect des droits de l'homme. Nos demandes ont ete entendues puisque des discussions ont eu lieu a diverses reprises entre representants du gouvernement rwandais et du Front patriotique rwandais et que plusieurs centaines de prisonniers ont ete liberes au cours des derniers mois. En outre, des observateurs etrangers ont pu assister aux proces des personnes soupconnees de collaborer avec le Front patriotique rwandais et le pluripartisme a ete instaure au Rwanda. Certes, les combats a la frontiere Nord se sont poursuivis en depot de la signature d'un accord de cessez-le-feu a la N'Sele (Zaire) et la situation au regard des droits de l'homme doit etre suivie de pres en raison de la tension persistante dans les rapports inter-ethniques. Mais les mesures deja prises par le Gouvernement, qui s'inscrivent dans la logique des principes definis lors du sommet de La Baule, sont a bien des egards encourageantes. Quant a l'assistance que la France apporte au Rwanda, elle comporte un volet de cooperation civile, qui nous permet d'etre l'un des tout premiers partenaires de ce pays, ainsi qu'une action de formation dans le domaine militaire. Les soldats francais n'ont cependant a aucun moment ete impliquees dans les combats sur le terrain et leur presence sur place a au contraire un effet modérateur et apaisant.</p>	